

**PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

À une réunion ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles du mercredi 25 octobre 2022 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

P1– à combler		
P2– FARRAH, Amélie	E7– POIRIER, Ginette	MC12– VIGNEAU, Karine
P3– CUMMINGS, Joël	E8– CORMIER, Valérie	MC13– CUMMINGS, Sébastien
P4– CORMIER, Jean	E9– NADEAU, Annick	MC14– à combler
P5– MCINTYRE, Sophie	E10– GILBERT, Isabelle	MC15– BOURQUE, Marc-Olivier
	ECSV– CYR, Jean-Michel	

P = Parent
E = Employé (e)
ECSV = Employé cadre sans droit de vote
MC = Membre de la communauté

formant le quorum requis (7 sur 13).

Étaient absents :

	E6– OUELLET-M., Nathaël	MC11– GAUTHIER, Evelyn

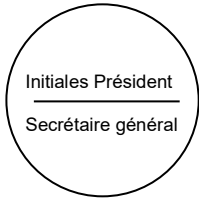
La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

- Quatre (4) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Marc-Olivier Bourque, appuyé par madame Sophie McIntyre, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 août 2022;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Nominations et prestations de serment des administrateurs;
5. Facturation Cégep GÎM – Service aux entreprises regroupé;
6. Dépôt du rapport d'appréciation de la direction générale;
7. Nomination d'une RARC;
8. Politique pour contrer le harcèlement en milieu de travail;
9. Entente avec le CAP;
10. Entente avec la Sûreté du Québec;
11. Nomination de responsables d'écoles;
12. Guide des procédures de déclaration des clientèles au secteur des jeunes;
13. Politique de contrôle des effectifs scolaires en FGA (5.1);
14. Politique de contrôle des effectifs scolaires en FP (6.1);
15. Contrats de transport exclusif et contrats du transport du midi (amendement);
16. Transport collectif – Entente entre le CSSI et la RÉGÎM;
17. Emprunts par marge pour les dépenses d'immobilisation;
18. Demande d'ajout d'espace;



19. Contrat d'huile à chauffage
20. Correspondance;
21. Affaires diverses
22. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
23. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-053)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 août 2022

Il est proposé par madame Karine Vigneau, appuyée par madame Isabelle Gilbert, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-054)

3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

4. Nominations et prestations de serment des administrateurs

Après deux affichages et sollicitation auprès des conseils d'établissement des écoles visées, deux sièges demeurent non comblés, soit le siège n° 1 (parent du district n° 1, pour les écoles Aux Iris et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur) et le siège n° 14 (milieu municipal, affaires et santé).

Ces deux sièges sont pour un mandat qui s'étend de 2022-2025.

5. Facturation Cégep GÎM – Service aux entreprises regroupé

Il est proposé par madame Ginette Poirier, appuyée par madame Valérie Cormier, que le Centre de services scolaire des Îles verse au Cégep de la Gaspésie et des Îles un montant de 118 413 \$ en lien avec les activités de formation réalisées en 2021-2022, dans le cadre de son Service aux entreprises (SAE) regroupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-055)

6. Dépôt du rapport d'appréciation de la direction générale

Il est proposé par madame Amélie Farrah, appuyée par monsieur Joël Cummings, d'adopter le rapport d'appréciation de la direction générale, tel que présenté par le Comité d'évaluation du rendement de la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-056)

7. Nomination d'une RARC

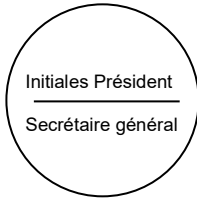
Il est proposé par madame Isabelle Gilbert, appuyée par monsieur Marc-Olivier Bourque, que madame Marie-Krystel Ouellet soit désignée Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) pour le Centre de services scolaire des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-057)

8. Politique pour contrer le harcèlement en milieu de travail

Il est proposé par madame Sophie McIntyre, appuyée par madame Karine Vigneau, d'adopter la Politique pour contrer le harcèlement en milieu de travail, comme présentée par la directrice des ressources humaines, madame Marie-Josée Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-058)



9. Entente avec le CAP

Il est proposé par madame Valérie Cormier, appuyée par madame Amélie Farrah, de renouveler l'entente entre le CAP et le CSSÎ.

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, signera l'entente pour le CSSÎ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-059)

10. Entente avec la Sûreté du Québec

Madame Brigitte Aucoin, directrice générale, informe le conseil d'administration du renouvellement de l'entente relative à la collaboration entre le Centre de services scolaire et les corps de police à des fins de prévention et d'enquête ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence.

L'entente précédente datait de 2017.

11. Nomination de responsables d'écoles

Il est proposé par monsieur Joël Cummings, appuyé par madame Ginette Poirier, de désigner les personnes suivantes comme responsables d'écoles pour l'année scolaire 2022-2023 :

NDSC : madame Arianne Bourgeois;
Centrale : madame Manon Boudreau;
Stella-Maris : madame France Bouffard;
Saint-Pierre : madame Nancy Gaudet;
Iris : madame Marise Cyr;
Polyvalente : madame Lisa-Marie Thériault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-060)

12. Guide des procédures de déclaration des clientèles au secteur des jeunes

Il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par monsieur Marc-Olivier Bourque, que le Guide des procédures de déclaration des clientèles au secteur des jeunes soit adopté, comme présenté par la directrice des services éducatifs et des technologies de l'information, madame Isabelle Gilbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-061)

13. Politique de contrôle des effectifs scolaires en FGA (5.1)

Il est proposé par monsieur Sébastien Cummings, appuyé par madame Annick Nadeau, que la Politique de contrôle des effectifs scolaires en formation générale des adultes – FGA (5.1) soit adoptée, comme présentée par le directeur du Centre FGA-FP, monsieur Donald Chiasson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-062)

14. Politique de contrôle des effectifs scolaires en FP (6.1)

Il est proposé par madame Valérie Cormier, appuyée par madame Amélie Farrah, que la Politique de contrôle des effectifs scolaires en formation professionnelle - FP (6.1) soit adoptée, comme présentée par le directeur du Centre FGA-FP, monsieur Donald Chiasson.

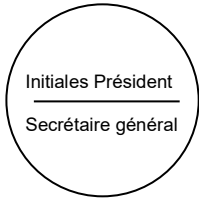
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-063)

15. Contrats de transport exclusif et contrats du transport du midi (amendement)

Il est proposé par madame Karine Vigneau, appuyée par madame Sophie McIntyre, que le Centre de services scolaire des Îles entérine l'amendement à la résolution CA. 2022-050 pour ajouter un montant supplémentaire de 1 903,67 \$ au coût total du contrat de transport scolaire qui s'élève à 1 805 660,50 \$.

Madame Isabelle Gilbert demande à inscrire son abstention à voter sur la résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CA. 2022-064)



16. Transport collectif – Entente entre le CSSI et la RÉGÎM

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire organise le transport de ses élèves à l'aide d'autobus et de minibus, sous contrat avec des entreprises de transport;

ATTENDU QUE, dans l'intérêt de la population de son territoire de l'Est des Îles, le Centre de services scolaire entend favoriser l'utilisation des places disponibles à bord de son autobus affecté au circuit de transport numéro 21;

ATTENDU QUE l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique autorise le Centre de services scolaire à transporter toute autre personne jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles;

Il est proposé par monsieur Sébastien Cummings, appuyé par madame Ginette Poirier, que le Centre de services scolaire des Îles autorise monsieur Jean Cormier, président du conseil d'administration, et madame Brigitte Aucoin, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Madame Isabelle Gilbert demande à inscrire son abstention à voter sur la résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CA. 2022-065)

17. Emprunts par marge pour les dépenses d'immobilisation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Îles (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant et l'échéance des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés de temps à autre par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le financement temporaire est initié par cette dernière, sur son crédit;

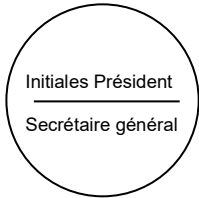
ATTENDU QUE le financement temporaire des projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 83 précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

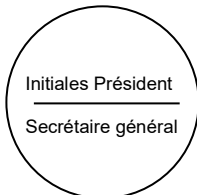
ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;



ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de madame Sophie McIntyre, appuyée par madame Annick Nadeau, il est résolu :

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre pour ces Projets.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
3. QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par cette dernière;
4. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
6. QUE, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et à l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée;
7. QUE la direction générale, la direction des ressources financières, la direction des ressources matérielles ou la direction des ressources humaines de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisée, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 7, la direction générale, la direction des ressources financières, la direction des ressources matérielles ou la direction des ressources humaines de l'Emprunteur, soit autorisée, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;



9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-066)

18. Demande d'ajout d'espace

Dans le cadre de l'appel de projets du PQI 2023-2033, il est proposé par madame Isabelle Gilbert, appuyée par madame Valérie Cormier, de déposer les documents nécessaires afin de faire une demande d'ajout d'espace de deux classes pour l'école Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-067)

19. Contrat d'huile à chauffage

À la suite de l'ouverture et de l'analyse des soumissions par le CAG, il est proposé par monsieur Marc-Olivier Bourque, appuyé par madame Amélie Farrah, que le Centre de services scolaire des Îles accorde à Harnois Énergies inc., au prix de 1,9333 \$ / litre (taxes en sus) et selon la date de référence du 8 juin 2022, le contrat d'approvisionnement en huile de chauffage pour une période de trente-six (36) mois à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-068)

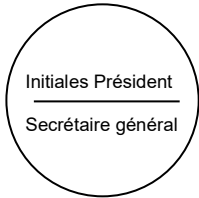
20. Correspondance

Invitation à participer au colloque de la FCSSQ et de l'ADGSQ le 17 novembre 2022 à Québec.

21. Affaires diverses

Madame Brigitte Aucoin, directrice générale, tient à souligner différents évènements des derniers jours ou à venir :

- Le 16 octobre 2022 : Première édition réussie du Défi Chaîne de vie, en lien avec les dons d'organes. Les porte-étendards de cette première aux Îles étaient messieurs Donald Chiasson et son frère, Serge.
- Le 26 octobre 2022 : Assermentation du Parlement étudiant, au secondaire;
- Monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, enseignant au secondaire et administrateur, a fini 1^{er} au demi-marathon qui s'est tenu de l'Île-du-Prince-Édouard au cours de la fin de semaine du 15 octobre 2022;
- Cross-country à Baie-Comeau, pas de gagnant pour les Îles, mais les élèves participants ont vécu une superbe expérience;
- Megane Boudreau, élève du secondaire, a remporté deux médailles d'argent et une de bronze à une compétition de tir à la carabine des Rangers à Winnipeg où elle représentait le Québec;
- Le 29 septembre 2022 : Journée du personnel de soutien;
- Le 5 octobre : journée mondiale des enseignants;
- Semaine du 16 octobre 2022 : semaine des directions d'établissements scolaires;
- La prochaine édition de Secondaire en Spectacle aura lieu les 24 et 25 novembre 2022, tandis qu'un spectacle amateur de Noël est prévu le 21 décembre 2022.



22. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

23. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la réunion à 19 h 40.

Jean Cormier, président du CA

Donald Chiasson, secrétaire général